

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye, Provinces.
Par an, 26 fr. 50 c.
Six mois, 14 fr. 50 c.
Trois mois, 7 fr. 50 c.
Les lettres et paquets doivent être adressés à la direction française.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
A la Haye, Lager Nieuwmarkt
auprès de la Prinsengracht (Nouveau Canal).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, à la Haye.
Les lettres et paquets doivent être adressés à la direction française.

LA HAYE 6 Janvier.

Par arrêté de 2 janvier, le Roi a nommé chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge M. P. van der Voort, premier vérificateur près la direction du Grand-Livre de la dette nationale.

Par un arrêté royal daté du 11 novembre dernier, celui du 1832 est rapporté. Dorénavant les futailles pour le saumon seront marquées d'un fer chaud et pourvues également de marques déterminées aux art. 1, 28 et 40 de la loi de 1832. Ces fonctions seront remplies par les étalonneurs d'ordres et leurs adjoints, ainsi que par les employés qui seront désignés à cet effet par les directeurs d'arrondissement.

Le 3 de ce mois est décidé à Nymègue à l'âge de 71 ans, le général-major pensionné Kosman, chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais.

On lit dans le *Singapore Free Press*, du 10 décembre : Nous apprenons que le brick de guerre hollandais *l'Arond*, qui est actuellement occupé à prendre des informations sur le commerce de la Chine, se rendra sur ce vaisseau pour visiter les parties septentrionales. Espérons que le zèle de M. Modderman procurera des avantages au commerce de son pays.

Pendant l'année 1844 le nombre des navires entrés dans la rade de la Goeree s'éleva à 1843 bâtiments et les appareillages sont élevés à 2054 navires. Dans ces chiffres ne sont compris ni les navires pêcheurs, ni les bâtiments en cours de construction aux îles de la Zélande ou qui en sont sortis. En 1843 le nombre des arrivages était de 2313 et celui des appareillages de 2339; il y a donc eu en 1844 une diminution de 470 pour les arrivages et de 288 pour les appareillages.

Le mouvement de la navigation maritime du port de Dordrecht pendant 1844 a été de 360 arrivages et de 406 appareillages. Pendant la même période 225 navires ont été chargés et 225 déchargés. L'importation du froment, du seigle et de la farine est élevée à 27,425 lasts. On a fait une augmentation de 612 lasts sur l'année précédente.

Les six navires marchands sont entrés pendant l'année 1844, et il en a appareillé 343, sans compter les bateaux de pêche. Les navires arrivés à Zwolle, en 1844, s'éleva à 107, ce qui est au moins qu'en 1842, et les appareillages se sont élevés à 29, ce qui constitue une augmentation de 14 navires sur 1842.

Le mouvement de port de Zierikzee a été de 10 arrivages et de 8 appareillages de navires venant de la mer ou allant en mer. A Brouwershaven il est entré pendant l'année 1844, 160 navires, parmi lesquels 58 venant de Java, en destination pour Rotterdam et Dordrecht. Les appareillages étaient de 26 dont 5 pour Batavia. En 1843 le chiffre des arrivages était de 174, (parmi lesquels 56 de Java) et celui des appareillages, de 61.

Les nouvelles que l'on reçoit sur l'état de nos rivières vont au 2 janvier, et sont en général fort satisfaisantes.

Le concert donné par M. Dreychock, doit nous avoir annoncé l'arrivée en cette ville d'un artiste qui l'honneur de se faire entendre vendredi au théâtre, où ses virtuosités ont produit le plus grand effet, et qui ont reçu l'accueil le plus flatteur.

M. Dreychock donnera un grand concert le 23 janvier, et le 30 de ce mois.

On dit que l'on devrait s'y attendre, le succès obtenu par M. Dreychock à Amsterdam, a été immense : ce grand artiste, dit *le Volksblad*, a excité un enthousiasme difficile à décrire. Le même journal parle aussi avec beaucoup d'éloges du talent de M. Raymond Dreychock. — Le second concert aura lieu le 9 de ce mois.

Les amateurs au concert *Diligentia* seront sans doute enchantés d'apprendre que M. Dreychock s'y fera entendre le 23 janvier.

En analysant les dernières nouvelles des Indes, le *Times* exprime en ces termes à l'égard du nouveau gouverneur-général des Indes britanniques, sir Henry Hardinge. Nous avons déjà deviné nos des preuves de l'activité pratique du gouverneur-général, qui vient de donner à la politique de notre gouvernement aux Indes, une direction qui ne peut manquer d'en augmenter la force, puisqu'elle tend à nous occuper les indigènes, à encourager leurs talents et à utiliser davantage leurs moyens. Parmi les actes saillants de sir Henry Hardinge, le plus important est, sans contredit, la résolution prise relativement au système d'éducation au Bengale; et il a été proposé de faire participer les indigènes à la protection et même à l'administration générale de cette présidence, si leurs progrès, dans les différentes écoles, sont de nature à les faire sortir victorieusement de l'épreuve de l'examen par laquelle ils auront à passer.

Un journal français assure que les propositions relatives aux affaires de la Plata, dont M. d'Abrantès, ministre de Brésil, était porteur pour le cabinet de Londres, ont été favorablement accueillies. Les conclusions du *memorandum* qu'il a remis à lord Aberdeen, ont reçu l'approbation de ce ministre, et si le cabinet de Londres en fait autant, une escadre anglo-française prendra la mer d'ici à peu de temps pour aller mettre un terme à l'interminable guerre qui désole les rives de la Plata.

Il est vivement à souhaiter, dans l'intérêt de l'humanité et des Européens, établis dans ces parages, que cette nouvelle se confirme. Une intervention armée, selon toute apparence, l'unique moyen de finir avec les hostilités qui menacent de ne se terminer jamais. Il est, de reste, fort probable qu'elle aura lieu; car, il y a peu de jours, les journaux de Londres annonçaient que l'amiral avait donné l'ordre d'armer promptement dans ce but une escadre. Le cabinet de Rio-Janeiro, de son côté, tout disposé à appuyer les puissances européennes.

C'est le 2 décembre que le congrès des États-Unis a semblé, et le 3, que le message a été délivré. M. Allen a présenté une motion pour demander au président des renseignements sur l'état des négociations, au sujet de la question de l'Oregon; cette proposition a été adoptée par 24 voix contre 16. Le congrès a aussi adopté une proposition tendant à requérir du président, s'il le juge compatible avec l'intérêt public, les copies de toutes les correspondances échangées entre le gouvernement français et le ministre américain à Paris, relativement à la question de l'annexion.

Des lettres anglaises, datées de Sydney, disent que cette ville est entièrement sans défense contre des attaques possibles, que l'Océan Pacifique ne devrait plus être nommé ainsi, puisqu'il est devenu le théâtre de querelles sans fin et le rendez-vous d'escadres qui ne demanderaient pas mieux qu'en venir aux prises. Les Français y ont une forte escadre avec plusieurs steamers de guerre; les Américains n'y ont pas moins de 10 voiles, dont 3 sont de grandes frégates. Les forces britanniques dans ces régions ne consistent, par contre, qu'en 2 corvettes, et pas une batterie, pas l'ombre d'une forteresse ne protège l'entrepôt du commerce anglais dans l'hémisphère méridional. Si les Français — observent encore ces choses, ils ne feraient pas comme ils ont fait à Taïti, ils devraient au moins se rendre maîtres de la ville de Sydney, et y prélever une rançon de quelques centaines de livres sterling pour le rachat de sa destruction.

Considérations sur l'Algérie.
Sous ce titre le *Times* publie, dans un de ses derniers numéros, une correspondance datée d'Alger, sur la situation de la colonie française en Afrique. Cet article porte en général le caractère d'une partialité, mal déguisée; cependant il nous a paru très-important, sous plus d'un rapport; et c'est pourquoi nous en faisons suivre la traduction, que nous avons retardée de quelques jours, préférant la donner textuellement plutôt qu'en résumé.

Alger, le 15 décembre 1844.
Les opérations militaires sont interrompues pour le moment, à cause de la saison qui les rendrait favorables. D'ailleurs, les Arabes s'occupent à présent de labourer et d'ensemencer leurs champs. Abd-el-Kader rompt son frein en attendant le moment propice de reparaitre. A défaut d'expéditions militaires, on s'entretient du gouvernement civil que recevra l'Algérie; on attend avec impatience la décision des chambres françaises relativement au nouvel ordre de choses qui sera établi ici. En attendant, presque tout le monde, excepté toutefois ceux qui sont au service du gouvernement, s'accorde à dire que l'administration civile de la colonie ne pourrait être conduite plus mal; et que si l'intention du gouvernement français avait pu être de faire administrer cette colonie aussi détestablement que possible, il n'aurait pu espérer une meilleure réussite. Autrefois, et notamment au début de l'occupation, les militaires furent au pouvoir de la manière la plus flagrante. Il y a un temps où, pour ne citer qu'un seul exemple, le général Galbois, baron de la colonie un Français, riche et considéré, parce qu'il ne l'avait pas salué. Mais les militaires se sont lassés, sinon dégoûtés, de ces abus d'autorité; ainsi qu'ils sont las de cette colonie comme colonie. Quand il s'agit d'obtenir une décoration, ou de l'avancement, c'est autre chose. Les militaires ont donc cédé le pas aux employés civils, et ces derniers jouent des tours tels que tout bon Français a honte de l'Algérie.

Je me bornerai à vous mentionner un fait tout récent. Vous n'ignorez pas qu'un tiers de la population européenne d'Algérie est espagnol; et que pour la plupart ce sont des gens industrieux et actifs. Venus du midi de l'Espagne et mieux que tout autre Européen au fait du mode de culture approprié à ce sol africain, qui est si près de leur patrie, — ce sont des Espagnols qui font les meilleurs jardiniers, les meilleurs agriculteurs. Or, un marquis espagnol, nommé par le succès qu'il obtient ici ses compatriotes en fait de colonisation, se rendit à Alger et demanda au gouvernement de l'Algérie la concession de quelques terrains; et sur ces entrefaites le marquis acheta une vaste maison de campagne. Le gouvernement lui offrit une concession à Rossant, à un lieu de la *Maison carrée*, à l'est d'Alger; mais cette offre était accompagnée de conditions si étranges, si onéreuses, et si illibérales, qu'il fut impossible au marquis de les accepter. Il avait conçu le dessein de fonder, ou comme disent les Espagnols, de créer plusieurs villages espagnols dans la plaine de Mitidjah, dans des régions où des Espagnols seuls peuvent supporter le climat; mais tout ce projet a été renversé par la folie et l'aveuglement des employés de gouvernement, les plus pervers et les plus ignorants du monde. Je ne vous aurais pas communiqué cette anecdote sur le marquis espagnol — obligé maintenant de revendre sa maison et de par-

tir, — n'eût été pour vous donner quelque idée de ce que l'on peut raisonnablement attendre de la colonisation française en Algérie, et aussi pour justifier, à vos yeux, la conduite des colons français eux-mêmes, et leur antipathie prononcée contre le gouvernement, qui les régit si mal.

La question de l'occupation et de la colonisation de l'Algérie sera bientôt discutée de nouveau dans les chambres françaises, et peut-être aussi dans le parlement britannique. Cette question devra évidemment être examinée dans les chambres françaises, parce que, à moins d'opérer, d'un côté, une réduction considérable dans les frais de l'occupation, et de réaliser, d'autre part, une augmentation proportionnelle dans les revenus de sa colonie, la France doit abandonner l'Algérie — et il n'y a pas d'autre moyen de la rendre profitable à la France, de gaspiller cent millions de francs par an, pour ce seul objet.

Mais, indépendamment de ce point de vue français, pour envisager l'occupation, il y a un point de vue européen, auquel peut-être on n'a pas encore prêté assez d'attention.

L'Europe considérera-t-elle toujours les bénéfices que les Français font dans l'Afrique septentrionale, comme des garanties contre les agressions, les conquêtes, et les empiétements des Français dans cette partie du monde? Et est-ce la condition sous laquelle il est permis à la France d'occuper ces régions? Supposons un instant que la France voulût faire un bon usage de sa conquête, en d'autres mots, qu'elle voulût établir en Afrique une colonie européenne, digne de ce nom, qui non-seulement y mit en honneur la civilisation européenne, mais fût en même temps avantageuse à la mère-patrie; supposons encore que la France, étant capable d'effectuer ceci, voulût, comme une conséquence nécessaire, étendre sa domination et son influence sur toute la côte septentrionale de l'Afrique; — car, certes, voilà ce qui aurait lieu si l'Algérie était un pouvoir de l'Angleterre, et probablement aussi à cause de quelque autre grande puissance d'Europe possédât cette colonie. Or, admettons à présent que l'Europe ait acquis une habitude de cette habitude, et admettons que l'Europe ait eu quelquefois la France voulût faire un usage bon et national de sa conquête, ou plutôt de son usurpation (car, en réalité, ce n'est que cela). L'Europe accepterait-elle aussi tranquillement le fait d'une usurpation qui a été commise, non pas dans les parages éloignés de l'Océan Pacifique, mais aux portes de l'Europe même?

Je crois que non. Et je crois en outre que c'est uniquement parce que les puissances européennes sont persuadées que l'occupation et l'administration de l'Algérie seront toujours une série interminable de hâtes, — formant un petit chaos dans ces régions sublimaires, et présentant l'image exacte des *limbes* de Milton — que ces puissances acquiescent à cette usurpation d'un territoire immense, de 250 lieues d'étendue, sur les côtes de la Méditerranée, et qu'elles ferment les yeux sur la boucherie incessante que l'on fait de ces braves et infortunés Bédouins, combattant pour leurs foyers, leur religion et leur nationalité, — boucherie qui imprime un stigmate honteux sur la civilisation européenne.

Les Français ne doivent donc la tranquille possession de l'Algérie qu'à leur réputation européenne (et à tort, car ils ne font que faire des bêtes, et rien que des bêtes en fait de colonisation).

Mais ce serait tout au plus une grosse absurdité que de supposer que l'Angleterre, ou la Russie, ou même l'Espagne, n'ont point autre état qui a quelque respect pour sa propre indépendance, et qui ne reconnaisse jamais la souveraineté française sur l'Afrique du Nord. Jamais pareille chose n'aura lieu. Il faudrait infiniment mieux donner le Rhin, pour frontière, à la France, que la souveraineté des côtes méridionales de la Méditerranée.

Ici nous quitterons, pour un moment, la correspondance du journal anglais, pour faire connaître à nos lecteurs, les observations que ce dernier paragraphe — bien remarquable, est fait dans les colonnes du *Times* — a fait faire au journal français, la *Presse*.

Il vaudrait infiniment mieux donner le Rhin, pour frontière, à la France, que la souveraineté des côtes méridionales de la Méditerranée.

Cela est dit, remarque la *Presse*, et l'Allemagne peut voir, par cette déclaration, ce qu'elle doit attendre de l'Angleterre. Pour rétablir la barbarie et l'infamie en Afrique, l'Angleterre consentirait volontiers à nous donner le Rhin. Elle sacrifierait, non-seulement les intérêts moraux, mais les intérêts matériels et territoriaux de l'Europe centrale, plutôt que de consentir à ce que la France consolide sa souveraineté sur les côtes septentrionales de l'Afrique. Nous le savions bien; mais qu'en pensera l'Allemagne?

A ce propos, et quand de telles déclarations sont publiées en Angleterre, ne serait-ce pas, pour les chambres françaises, le moment de demander que le gouvernement s'enquît enfin des moyens de faire reconnaître notre indépendance sur les rives méridionales de la méditerranée. Où est le bon vouloir dont parle le discours du trône, et les sentiments de l'Angleterre, mais tels qu'elle fasse ainsi publiquement des vœux pour le triomphe des Arabes contre nous? Où est le sentiment d'équité, dont on parle encore, dans ce gouvernement, au nom duquel son principal organe déclare que l'Algérie ne sera pas contre notre occupation de l'Algérie, c'est qu'il est certain que cette occupation ne sera qu'une série d'erreurs, de fautes et de déceptions, bonnes tout au plus à nous affaiblir. Dira-t-on que ce ne sont là que des articles de journaux? Mais la présence à Alger d'un représentant sans acquiescement, cette protestation vivante contre nos droits, que la faiblesse de notre gouvernement tolère, ne crie-t-elle pas encore plus haut que tous ces articles et ne montre-t-elle pas que, pour nous, ce bon vouloir prétendu n'est qu'une illusion?

Du reste si l'on veut à tout prix que ce bon vouloir soit sincère, il faut le montrer en le faisant servir à un autre but que celui que l'on veut lui servir. Si ce n'est pas en fin de compte une question dont la solution importe tant à la sécurité de nos possessions d'Afrique, c'est un des points sur lesquels il ne faut porter plus particulièrement l'attention. Les prochaines discussions des chambres, il est impossible qu'elles ne traitent, le gouvernement refuse de s'expliquer.

Le correspondant du *Times* continue en ces termes : Ne nous y trompons pas; sous prétexte de protéger les col-

holiques en Turquie, surtout en Syrie, et les chrétiens en général dans les États de Tunis et de Maroc, contre le fanatisme et la barbarie des populations et des princes musulmans, la France cherche à acquiescer une prépondérance exclusive, et d'acquiescer dans ces divers pays.

Mais nous savons bien qu'elle y échouera, qu'elle y échouera certainement; pourquoi? — parce qu'on n'est pas dupe de la chose, et que le masque est trop transparent. Ceci, toutefois ne doit pas nous empêcher de faire attention aux prévisions mal fondées de nos voisins si alertes et si exaltés. Ce sont ces prévisions, qui ont surtout fait la fortune du projet de creuser un canal en Egypte, au lieu d'y construire un chemin de fer.

Mais le régime des bœufs va si bien son train en Algérie — pour l'acquit de la conscience des puissances européennes, je le suppose — que dans cette colonie, terre bénie, il ne se trouve aujourd'hui aucun propriétaire français qui ne désire que les Anglais viennent prendre la place des maîtres actuels. Et si vous leur demandez pourquoi, ils vous répondront à l'instant: « Oh! si les Anglais venaient ici, nous serions notre fortune. »

Je demandai un jour au propriétaire d'un hôtel à Oran, s'il était en train de faire sa fortune. — Non, me répondit-il vivement et jamais je ne la ferai ici, à moins que les Anglais n'y viennent. L'étrange langage! et combien il diffère de celui de la presse parisienne! Mais ce qui est plus étrange encore, c'est que les hommes qui, à Alger, demandent les Anglais pour maîtres, appartiennent au même parti qui, à Paris, tempête avec tant de rage contre la tyrannie et l'insatiable ambition de la perfide Albion. Pourtant, que l'on y réfléchisse, et cette circonstance cessera de paraître étrange.

Quel est l'état de choses actuel?

Les propriétaires algériens savent, et sont intimement convaincus, que dans cette colonie l'administration continuera d'être misérablement conduite: jusque dans un avenir indéfini, et peut-être à tout jamais, si la France y demeure la maîtresse. Ils savent encore que, si l'Angleterre venait à remplacer la France dans le Nord de l'Afrique, tout y prendrait sur le champ un meilleur aspect, une meilleure tournure. Un commerce étendu avec toute l'Afrique septentrionale et centrale serait un des grands résultats de ce changement; la propriété en général, et celle des colons français en particulier, serait assurée alors sur des bases aussi solides que le mont Atlas. Or il est de l'intérêt de chercher à pourvoir à son existence, et de désirer de la rendre aussi heureuse que possible; il ne suffit pas d'exister; et traîner une existence misérable en Algérie est certes chose cent fois pire pour des français que de végéter dans leur pays. Il ne faut donc pas s'attendre que les français qui se sont établis en Algérie, qui s'y sont mis dans les affaires et ont pu éventuellement s'en retirer à présent, mais qui souffrent de l'horrible système d'administration en vigueur en ce pays, et il ne faut pas s'attendre, dis-je, que ces français, cédant à la force des circonstances, imposent silence à leurs sentiments patriotiques, et désistent les Anglais pour gouvernants. Au point de vue de l'existence ils ont complètement raison; mais sous le rapport du patriotisme ils ont décidé ment tort. Mais l'ouverture de nouvelles colonies, d'autres sphères d'action — où les hommes vont oublier leur patriotisme dans les réalités positives de l'existence, et en outre les idées neuves du siècle, ont considérablement modifié les préjugés nationaux; et en dépit du parti de la guerre en France, en dépit de toutes leurs protestations brûlantes de patriotisme, en dépit de toute leur fureur contre nous, les français — tout comme l'Anglais — pense au fond que le premier devoir de l'homme est de vivre bien, et honnêtement — la patrie vient après.

Si je me suis étendu si longuement sur ce parti anglais à Alger, c'est que j'espère que ces renseignements serviront à ouvrir les yeux des deux gouvernements. Et d'ailleurs c'est un sujet de considération entièrement nouveau.

L'Angleterre et la France, ou plutôt leurs gouvernements ne doivent pas, à l'avenir, entraîner étourdiment leurs populations dans des spéculations de colonisation, pour les abandonner ensuite; ou s'ils le font, ils ne le feront pas impunément.

Que la France prenne garde avant qu'il soit trop tard. Les Français résidant à Alger, — et surtout les habitants étrangers, — ne se résigneront toujours à être pillés par des administrateurs indignes.

Que les chambres françaises examinent la question, avant que le mal soit sans remède!

On attend quelques résultats de la présence de maréchal Bugeaud, dans la nouvelle session des députés français. On va jusqu'à dire que le maréchal fera quelques révélations. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout a été dit et redit au sujet de la question du Maroc. Vous avez pu remarquer que les Français n'ont pas de patience pour attendre; déjà ils ont épuisé le fond de cette question; trop longtemps ils en ont importuné le monde. Quant à celle d'Alger, il n'y a que les événements qui puissent en décider. Au reste, si le maréchal se présente dans les chambres, ce sera peut-être pour y répéter ce que le roi Louis-Philippe lui aura suggéré d'avance. Pourrait-il en être autrement d'un homme qui est soldat, et favori du roi? Et sur d'autres matières il n'y a peut-être, dans toute l'armée française d'Afrique, d'homme aussi ignorant que le maréchal Bugeaud.

L'Algérie est aussi riche de mérites que de lauriers, acquies par la valeur française. Presque chaque nuit il se commet un assassinat à Alger. On a peur d'y demeurer; mais doit-on s'attendre à autre chose, là où se trouve le rebut de la société européenne.

En regard de cette dépréciation du système de colonisation, suivi par les Français dans leur colonie africaine — dépréciation que nous aimons à croire considérablement exagérée, — nous reproduisons dans un prochain numéro, une publication du ministère de la guerre en France, sur les divers modes de colonisation en Algérie; document qui a paru dans le *Moniteur Universel*.

Nouvelles de France.

Paris, 4 janvier.

Le 1^{er} janvier, à l'occasion du nouvel an, le roi, la reine, entourés des princes et princesses de la famille royale, ont reçu successivement dans la salle du trône les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés, tous les corps administratifs judiciaires, militaires, etc. A quatre heures, LL. MM. ont reçu le corps diplomatique.

Le discours que S. E. le nonce apostolique a adressé au roi, au nom du corps diplomatique, n'est rien de séduisant.

Nous remarquons la phrase suivante dans la réponse du roi: « Tout nous presse aujourd'hui que le bon sens et l'intelligence qui est si heureusement établie entre tous les cabinets, sera de longue durée, et que le Ciel continuera de bénir nos efforts pour consolider chaque jour davantage cette paix générale, qui est la vraie source de la prospérité de tous les états et du bonheur du monde. »

Et, dans celle que le roi a faite au discours de M. Sauzet, président de la chambre des députés: « Jamais la paix n'a été plus fermement assise qu'elle l'est aujourd'hui, et si, dans le cours de l'année, nous avons été obligés de recourir à la voie des armes pour repousser une injuste agression, la promptitude avec laquelle les hostilités ont été terminées, est devenue un nouveau gage de la stabilité de la paix générale. »

« Comme vous l'avez si bien dit, il appartenait aux progrès de la civilisation, d'effacer entre deux grands peuples, si dignes de s'estimer, les dernières traces de ces anciennes animosités qui ont allumé tant de guerres et causé tant de maux; et de faire naître à leur place cette bienveillance réciproque qui leur assurera la jouissance commune des bienfaits de la paix. Dans le cours de ma visite à la reine d'Angleterre, j'ai été entouré de la manifestation de ce sentiment et j'ai pu reconnaître que les avantages de l'heureux accord qui subsiste aujourd'hui entre les deux gouvernements y étaient justement appréciés. »

L'archevêque de Paris, dans le discours qu'il a adressé au roi, n'a fait aucune allusion à la question de l'enseignement.

— Un journal fait les remarques suivantes:

« Il paraît que le langage attribué au roi Louis-Philippe par le *Journal des Débats*, n'a pas eu la portée que cette feuille lui a donnée. En félicitant M. De Belleyme de sa réélection comme vice-président, le roi n'a exprimé, à ce qu'on assure, qu'un sentiment personnel qui n'avait aucun rapport à la politique du ministère ou de la majorité de la chambre. »

Le *Courrier Français* fait de son côté quelques réflexions sur ce sujet, qui méritent d'être citées:

« Lisez, et demandez-vous si jamais S. M. a pu tenir le langage qu'on ose lui prêter. Quoi! le roi, sans provocation, sans nécessité, par pure dévotion à M. Guizot, aurait déclaré que ceux qui lui supposaient des vœux contraires à la stabilité ministérielle jouaient le rôle de dupes? Le mot n'est pas poli; il n'est donc pas royal. C'est pour nous une invincible raison de ne pas y croire. Nous ne connaissons que deux partis qui puissent ajouter foi à l'exaltation de ce propos; ce sont les ennemis de la royauté et les amis du ministère. Non, le mot n'est pas royal. Nous ne sommes pas dans les secrets de la couronne; loin de nous la prétention de connaître l'opinion personnelle de S. M. sur son ministère! Ce que nous affirmons, c'est qu'en France un roi ne jette d'impolitesse à la tête de personne, en core moins à celle des membres de la représentation nationale. Que M. Guizot officie dans ce rôle, le roi n'est pas libre de rompre avec le 29 octobre, et qu'on en jure le rôle de dupes en lui supposant d'autres intentions. M. Guizot, dans son rôle de ministre; mais qu'il fasse tomber de la bouche royale le dédain sur ses adversaires politiques, si le personnel ne s'y trompera. »

La *Patrie* s'exprime en ces termes:

« Nous nous expliquons difficilement ces paroles, au moins imprudentes; du *Journal des Débats*. Nous voudrions que ce journal, organe sérieux du ministère, mit moins souvent en jeu la personne du roi. Le *Journal des Débats* préfère-t-il décidément le gouvernement personnel au gouvernement parlementaire? Il compromet, non-seulement le ministère, mais la royauté elle-même. Le comprendra-t-il? »

« On assure, dit la *Revue de Paris*, que le cabinet espérait que la réponse du roi, au discours du président de la chambre des députés, contiendrait une allusion aux circonstances présentes, de nature à lui rendre quelque force; cette attente a été trompée. L'article fort peu parlementaire d'un journal ministériel faisait l'objet de toutes les conversations. Il paraît résulter des renseignements que transmettaient à leurs collègues les membres du bureau, qu'on aurait, pour le besoin de la situation, attribué un sens politique à des mots de bienveillance personnelle justifiés par de longs et honorables services. On s'accordait à reconnaître que l'éclatante publicité donnée à une circonstance aussi simple indiquait des inquiétudes qui se manifestent de plus en plus, et que les membres même du cabinet ne font aucun effort pour dissimuler. »

— On lit dans un des journaux de l'opinion catholique de France:

« On met de nouveau en avant le nom de M. Rossi pour le ministère de l'instruction publique. »

« On parle aussi de M. Janvier, l'un des amis les plus dévoués de M. Guizot. »

« Le ministère est, dit-on, déterminé à retirer le loi sur l'enseignement. Il est probable, toutefois, qu'il attendra l'aveu de l'adresse pour mettre à exécution ce dessein. Retirer le projet, c'est avouer que le cabinet n'accepte pas la responsabilité, et donner à croire que ce projet était l'œuvre particulière de M. Villégier. »

« Le portefeuille des travaux publics a été offert à M. le comte Daru, M. Dumon aurait pris alors définitivement celui de l'instruction publique. Le refus de M. le comte Daru a fait échouer cette combinaison. C'est la quatrième fois qu'elle a été refusée par le cabinet. (Constitutionnel.) »

« On assure aujourd'hui à la chambre, que M. Vitet, conseiller d'état, député de la Seine-Inférieure, serait nommé ministre de l'instruction publique après le vote de l'adresse. Les nominations de quatre nouveaux pairs sont arrêtées et paraîtront après cette discussion. (Courrier Français.) »

« Le contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé le 3 à Paris par la maille-poste de Brét, est venu le même jour faire sa première visite à M. le ministre de la marine. »

« On a annoncé que les négociations commerciales avaient été reprises entre le cabinet de Paris et de Bruxelles, mais on nous assure aujourd'hui que les premières conférences qui ont eu lieu entre le commissaire français et les délégués du gouvernement belge font craindre qu'on ne parvienne pas encore de longtemps à s'entendre sur les concessions réciproques. »

« On parle, à Paris, d'une pétition aux chambres, couverte de signatures, du petit et du moyen commerce, de la magistrature, de la bourgeoisie, pour demander que la loi mette un terme aux

spéculations à terme sur les chemins de fer et sur la rente. L'estime à 40 millions, la perte qui a eu lieu par les joueurs de bourse. On cite un banquier de cour étrangère, qui vient de partir pour la Belgique, avec un déficit de 600,000 fr.

— On lit dans le *Siècle*:

L'arrivée de l'amiral Dupetit-Thouars a donné naissance des bruits peu rassurants pour le ministère ébranlé. Voici, par ces bruits, ceux qui ont acquis le plus d'autorité:

Le cabinet, sachant que l'Angleterre avait refusé le protectorat de Taïti, croyait pouvoir prendre une large position de la Polynésie. En conséquence, M. Dupetit-Thouars reçut des instructions verbales qui lui enjoignaient de saisir, si elle présentait, l'occasion d'établir la souveraineté directe de France à Taïti et de planter le pavillon français sur une île de la Polynésie. La conduite des Anglais fit naître l'occasion que souhaitait M. Guizot. L'amiral fut placé dans l'alternative de reculer devant l'Angleterre et de déconsidérer notre pavillon dans l'Océanie, ou de prendre possession des états Pomaré, qui violait de la manière la plus flagrante le traité protecteur. M. Dupetit-Thouars aurait désiré exécuter de même ses instructions en arborant le pavillon français sur la nouvelle Calédonie. Il expédia un brick vers cette île; mais prévoyant les embarras que les Anglais nous susciteraient à Taïti, il ne crut pas devoir compliquer la situation et ajourna l'expédition projetée. Rien n'égalait donc la stupefaction de l'amiral lorsqu'il apprit le départ et le rappel dont il avait été frappé outrageusement.

La position d'un militaire en désaccord avec le gouvernement au sujet d'un acte diplomatique, est toujours fort difficile, souvent mieux vaut supporter silencieusement un blâme immérité que d'exposer le gouvernement à des difficultés dont il ne reconnaît impuissant à sortir avec honneur. Mais l'amiral Guizot, dit-on, qu'il ne peut se taire parce qu'il a fait connaître tous les officiers sous ses ordres la sens précis des instructions verbales données par M. Guizot. Il serait d'ailleurs inutile de chercher à dissimuler un fait qui est à la connaissance de tout l'état-major et même des équipages de la division des mers du Sud. Le gouvernement a eu sans doute d'excellentes raisons pour modifier ses projets à l'égard de la Polynésie; ces raisons il doit les exposer sans chercher à nier ce que toutes les langues du monde ne sauraient empêcher d'être connu. Voilà, assure-t-on, dans quel sens s'exprime l'amiral Dupetit-Thouars.

— Le *Journal des Débats* rapporte, la majorité de 52 voix obtenue par le ministère dans les bureaux: « Nous n'avons pas besoin, dit-il ensuite, de commenter longuement ce résultat, est assez significatif. Un moment d'indécision dans la majorité qui soutient la politique du cabinet, avait failli donner l'avantage à l'opposition dans le dernier scrutin qui a eu lieu pour la formation du bureau. Après cette première épreuve, le cabinet peut attendre avec confiance le jour de la discussion publique; il peut se présenter résolument à la tribune. La majorité conservatrice est ralliée; la situation est rétablie. »

CHAMBRES FRANÇAISES.

La chambre des députés s'est réunie le 2 à une heure, dans ses bureaux, pour nommer la commission chargée de préparer l'adresse à lire en réponse au discours de la couronne. Dès huit heures avant la séance, la salle des conférences présentait un aspect animé, comme aux jours des luttes plus vives.

MM. Thiers, Billaut, de Rémusat, Vivien et tous les aspirants porte-feuilles, étaient au milieu de groupes où l'on s'entretenait avec passion.

On voyait à l'attitude militante de l'opposition qu'elle avait un parti pris, elle avait arrêté d'avance ses candidats pour chaque bureau et le mot d'ordre était donné de nommer des membres conservateurs dans les bureaux où les candidats du gouvernement auraient la chance d'être nommés.

La discussion a été longue et animée dans plusieurs bureaux et surtout dans les 2^e et 7^e. MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur étaient dans le 2^e et MM. Thiers et Rémusat dans le 7^e.

Dans le 7^e bureau, M. St.-Marc Girardin, passant en revue toutes les relations du cabinet avec l'Angleterre, le traité de Madrid et les affaires de Taïti, blâme vivement la conduite du ministère sur tous ces points; il ne comprend pas qu'on n'ait pas exigé une indemnité de l'empereur du Maroc.

Personne ne demandant la parole, on passe aux voix, M. St.-Marc-Girardin devient tout à coup le candidat de l'opposition. MM. Thiers et de Rémusat votent pour lui; il est nommé commissaire par 20 voix contre M. de Belleyme, candidat conservateur qui réunit 16 voix; M. de Salvandy I. Il manque dans ce bureau 12 conservateurs.

Dans le 8^e bureau, M. Cordier parle de l'école polytechnique de la mauvaise organisation des impôts et contre l'alliance anglaise. M. le maréchal Sébastiani est nommé commissaire par 28 voix contre 9 données à M. Lasnier et 3 à M. Léon de Malleville.

Voici la récapitulation de l'ensemble des votes: On trouve 191 voix pour le ministère et 139 voix pour l'opposition. Majorité 52 voix; 35 ou 30 ont été perdus; elles sont en partie pour l'opposition et en partie pour le ministère.

Voici comment est composée la commission de l'adresse: 1^{er} bureau, à la M. Peyramont, par 19 voix contre 14 données à M. Abatucci; le 2^e M. d'Angeville, par 18 contre 16 données à M. Billaut; le 3^e M. Gaultier de Ruilly, le 4^e Félix-Réal par 24 voix contre 16 données à Dubois de Nantez, le 5^e M. Lacroix par 20 contre 16 données à M. Lasterrie, le 6^e M. Mar de Bord, par 21, contre 10 données à M. Odillon-Barrot, le 7^e St.-Marc-Girardin, par 20 contre 16 données à M. de Belleyme, le 8^e M. le maréchal Sébastiani par 28 contre 9 données à M. Lasnier, le 9^e M. Habert par 22 contre 17 données à Bethuont.

Il est assez difficile de dire quelle est la signification des élections que les bureaux de la chambre des députés viennent de faire, pour la commission d'adresse. L'année dernière, on peut dire qu'elle était ministérielle; aujourd'hui que les députés s'entre-croisent, que les coteries s'organisent de tous côtés, il est à-peu-près impossible de classer les députés qui sont appelés à rédiger l'adresse. Qui se serait attendu, par exemple, à voir M. de St.-Marc-Girardin, l'un des rédacteurs

Suivant la Constitutionnel le ministère pouvait difficilement trouver dans la chambre sept députés qui lui fussent plus dévoués que ceux qui représentent son parti dans la commission d'adresse.

Dans la première réunion qui a eu lieu, le 3, la commission de l'adresse a décidé qu'elle demanderait au ministère la communication des documents et des pièces relatives aux questions principales que contient le discours de la couronne. Elle a décidé également qu'elle inviterait les ministres à lui faire connaître le jour où ils seront prêts à lui donner des explications. On croit que M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères pourront se rendre au sein de la commission, lundi 6 janvier.

La chambre des pairs n'a pas encore tenu de séance publique; mais, si nous sommes bien informés, les conversations qui ont eu lieu dans le sein de ses bureaux annoncent des dispositions assez près analogues à celles qui ont animé la chambre des députés dans ses premières séances. La noble chambre paraît, elle aussi, être d'avis que la politique de concession du ministère va trop loin, et qu'il est temps de l'arrêter dans la voie où il est engagé.

La commission de la chambre des pairs chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, s'est réunie à une heure au palais du Luxembourg. Elle a entendu M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, et MM. les ministres des affaires étrangères, des finances et de la marine.

La commission de l'adresse a choisi M. le comte Portalis pour son rapporteur.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 28 décembre.

La séance de la chambre des députés de 28 a offert de l'intérêt. 17 députés maintiennent leur démission: il n'a été donné connaissance à la chambre. Interpellé à ce sujet par M. Oriens, le président du conseil a exprimé tout le regret que lui inspire une résolution tout-à-fait inattendue, car elle ne peut avoir été prise que par quelques expressions échappées au ministre des finances dans la chaleur de l'improvisation. Le gouvernement professe le plus profond respect pour le parlement avec lequel il entend gouverner, et il espère que le concours du parlement ne lui manquera pas pour mener à bonne fin les réformes et améliorations politiques et sociales qu'il a entreprises.

La lecture des démissions des 17 députés absolutistes n'a pas paru produire sur la chambre une profonde impression. Les députés démissionnaires ont fait peur de cas des hauts personnages qui, dit-on, ne sont entrés pour les engager à retirer leurs démissions. Ce mépris, ce manque de procédés est d'autant plus remarquable qu'il émane d'un parti politique que l'on suppose éminemment monarchique. Mais le gouvernement s'est attiré cet affront, car il ne doit jamais supplier personne de rester en place dans les chambres. Les gouvernements ne peuvent que de dignité s'ils veulent obtenir la considération et le respect. Le gouvernement cesse donc ses sollicitations et qu'il ne donne pas la démission de quelques députés plus d'importance que ce fait n'en a réellement. Quant à l'opinion émise par la presse périodique de France, relativement à la grâce accordée par la reine au colonel Bengilo et à ses complices, cette opinion doit nous importer peu. Les Espagnols n'ont pas besoin, pour être humains et généreux, que les Français viennent leur prêcher des théories humanitaires.

Laissons donc ces journaux débâter à leur aise, et marchons droit devant nous et avec indépendance, sans faire le moindre cas de leurs amplifications quotidiennes. Lorsque le roi des Français a usé du droit de faire grâce, s'est-il inquiété de l'opinion des Espagnols? Pourquoi n'en agissons-nous pas de même?

Le budget de M. Mola n'a pas été présenté dans cette séance comme on y attendait, et maintenant il est ajourné pour quelques jours. La chambre ne doit pas se réunir avant le 2 janvier. Voici encore un nouvel acte de dévouement au gouvernement: une ordonnance royale porte ce qui suit: Les personnes qui ont été grâces de toute peine aux personnes impliquées dans les dernières révoltes des provinces de Logrono et de Biscaya à l'exception des généraux et officiers de l'armée, des fonctionnaires publics et des principaux instigateurs de ces révoltes. Ces personnes seront immédiatement rendues à la liberté.

On écrit de Madrid, le 29 décembre, qu'aux environs de Madrid les tribus marocaines continuent à s'opposer à la réalisation du traité conclu avec l'Espagne, pour ce qui concerne le territoire annexé à cette place forte. On dit que le général Concha est nommé capitaine-général de la Catalogne, en remplacement du baron de Meer, dont la démission, depuis longtemps offerte, venait d'être acceptée.

On écrit de Madrid, le 29 décembre, qu'aux environs de Madrid les tribus marocaines continuent à s'opposer à la réalisation du traité conclu avec l'Espagne, pour ce qui concerne le territoire annexé à cette place forte. On dit que le général Concha est nommé capitaine-général de la Catalogne, en remplacement du baron de Meer, dont la démission, depuis longtemps offerte, venait d'être acceptée.

3 p. c. 32 au c., 32 1/2 à 60 jours. — 5 p. c. 23 1/2 à 60 j. — Dette sans intérêt, 7 1/2 à 60 j.

Nouvelles d'Asie.

Les journaux de Chine donnent un résumé détaillé du traité de commerce conclu entre les Etats-Unis et la Chine. Ce traité contient des dispositions très-favorables aux objets des Etats-Unis. Un article du traité les place sous la protection spéciale des autorités chinoises, qui devront les défendre contre toute insulte ou injustice des Chinois. Il est permis aux citoyens des Etats-Unis d'avoir dans les cinq ports des cimetières, des hospices, des maisons, des comptoirs; ils pourront aller et venir dans les cinq ports et dans le voisinage immédiat; mais il leur est défendu de pénétrer dans les villages. Le pavillon des Etats-Unis restera neutre dans le cas où la guerre éclaterait entre la Chine et une autre nation.

Les auteurs de crimes ou délits, seront punis par leur gouvernement respectif. Les Chinois communiqueront avec les citoyens des Etats-Unis par l'intermédiaire de leurs consuls; mais les communications passeront par les mains des autorités locales, et seront approuvées par elles.

Les citoyens des Etats-Unis communiqueront avec les Chinois par l'intermédiaire de leurs consuls. Les citoyens des Etats-Unis pourront employer des Chinois lettrés pour apprendre les langues de l'empire. D'autres articles ont rapport au paiement des droits d'importation et d'exportation.

Les nouvelles de Canton ne sont pas satisfaisantes. Sur l'emplacement des anciens comptoirs on élevait de nouveaux bâtiments. La population s'est assemblée, elle a affiché des placards dans lesquels elle menaçait de tuer les entrepreneurs s'ils continuaient les travaux. Il y a des forces navales américaines et françaises considérables dans le fleuve: ces forces seront toutes prêtes à agir en cas de besoin.

On a reçu des dépêches de Calcutta du 18 novembre: Les lettres de Chine du 30 septembre ne contiennent aucune nouvelle saillante. L'Inde est tranquille. Le nouveau gouverneur, sir Henry Hardinge, commençait à y appliquer sa politique pacifique. Il y avait toujours dans l'Afghanistan de sourdes rumeurs et de l'effervescence, cependant Dost-Mohammed n'avait plus rien à redouter des troupes insurgées.

Le rajah de Berhampore venait d'échapper par un suicide au jugement qui allait enfin lui attirer ses cruautés et le dernier meurtre qu'il a commis.

La colonie australienne de Sydney souffrait toujours. Les troubles continuent dans le pays des Mahrattes du Sud. Le capitaine Evans, envoyé contre les insurgés, a été fait prisonnier et enfermé dans le fort de Kolaba. Le général D'Almeida est parti pour aller combattre les insurgés. Les troupes de Madras, et dans le Seind les maladies sévissent avec beaucoup d'intensité. Les hommes valides de quelques garnisons et de plusieurs régiments sont réduits au dixième.

Les affaires à Macao sont dans un état déplorable. Le gouvernement est littéralement en état de banqueroute; il n'y a pas un sou de disponible pour payer les misérables troupes qui ont l'honneur équivoque de porter l'uniforme portugais. Les caisses sont vides depuis le mois d'avril, et les troupes menacent de se soulever. (Friend of China et Hong-Kong Gazette, 2 octobre.)

Nouvelles et faits divers.

Nous avons des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 25 décembre.

Les efforts faits pour maintenir les fonds au cours élevé, auquel on les avait fait arriver, ont été sans résultat. Le 5 p. c. est tombé de 77 à 65 avec vendeurs. La rage des compagnies par actions s'est emparée des habitants de Lisbonne: il vient de se former dans cette capitale une société de banque par actions, au capital de 20,000 contos (près de 113 millions de francs); 24 heures après, l'approbation donnée par la reine au projet, la société était constituée. Cette fièvre est plutôt l'indice de la situation fâcheuse du marché du numéraire, que d'un état de choses prospère, soit sous le rapport des finances, soit sous celui de la circulation.

M. Lozar, sujet anglais, qui avait été traîné dans les prisons de Lisbonne, de Coimbra et d'Oporto, comme accusé de complicité dans la dernière révolte, a été jugé et acquitté.

On écrit de Gand, 2 janvier: Les 1,137 signataires de la pétition ayant pour but de faire apporter des changements à la loi sur les sucres, ont fait célébrer hier à l'église des dominicains, une messe solennelle pour implorer du ciel qu'il daigne éclairer les représentants, et leur inspirer assez de conformité de sentiments pour obtenir de modifications à la loi sur les sucres, qui a entraîné la ruine de nos ouvriers raffineurs.

Cette solennité avait attiré un nombreux concours de fidèles. Un journal flamand annonce qu'une souscription a été ouverte parmi les principaux raffineurs, afin de venir au secours de leurs ouvriers en détresse. Après la célébration de la messe, une première distribution de pain a eu lieu aux nécessiteux.

On écrit de Lucerne, le 30 décembre: L'ancien voyer de Lucerne, M. Kapp, connu par le rôle qu'il a joué, en 1838, dans l'affaire Louis-Napoléon, a été arrêté comme conspirateur.

Le parti de la jeunesse s'agit de faire voter un mouvement dans le canton de Fribourg, siège principal des jésuites; mais le gouvernement de ce canton a pris des mesures de sûreté.

Dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, le clergé catholique persiste à vouloir qu'on révoque la liberté de la presse quotidienne. Suivant des nouvelles dignes de foi, on se proposerait réellement dans une capitale de l'Allemagne méridionale de prêter l'oreille à ces vœux.

Une ordonnance du 23, du grand-duc de Bade, institue un conseil d'état, placé immédiatement au-dessous du grand-duc, et qui aura le double caractère d'autorité consultative et d'autorité

décidant en dernier ressort. Il décidera; en cette dernière qualité, tous les conflits qui pourront s'élever entre les autorités judiciaires, administratives et militaires.

Comme collège consultatif, il se composera de 12 membres ordinaires, et, au plus, de 6 extraordinaires. Les membres ordinaires se composeront du président du ministère d'état, qui présidera également le conseil d'état, des 5 ministres, et de 6 membres nommés par le grand-duc.

Comme autorité appelée à décider souverainement les conflits, il ne se composera que des 6 membres, n'ayant pas de portefeuille, et de 3 membres extraordinaires.

Des nouvelles d'Alexandrie nous confirment que M. Bourne, l'agent du post office de Londres avait fait une convention postale avec le vice roi d'Egypte. Cette convention allait être expédiée pour l'Angleterre afin d'être soumise à la ratification du gouvernement. Les clauses de cette convention ne sont pas aussi avantageuses qu'on l'avait pensé d'abord. On dit toutefois que les bases de la convention sont les mêmes que celles de la convention faite avec le gouvernement français pour le transport des malles de l'Inde passant par la France. Le paquebot percevra sur les lettres allant dans l'Inde par l'Egypte, ou en venant, 6 shillings par lettre et un shilling par journal; il se charge du transport des malles par l'Egypte. Les premiers transports seront affectés par un messenger anglais.

Le général O'Donnell, gouverneur de l'île de Cuba, a rendu une proclamation dans laquelle il déclare que, à partir du 1er janvier, tous les bâtiments qui arriveront dans cette île avec des esclaves à bord, seront confisqués. Cette mesure a été prise probablement à la suite d'une demande péremptoire adressée par le comte Aberdeen au nom du cabinet anglais, au gouvernement espagnol.

Les nouvelles de Guatemala vont jusqu'à la date du 30 octobre. A cette époque, Arce, ex-président de cette république, avait fait une tentative pour pénétrer dans l'état de San-Salvador; mais il avait échoué et avait été réduit à prendre la fuite isolément. Par suite de cette tentative, le gouvernement de San-Salvador avait envoyé le général Montespín contre Guatemala, dont il avait envahi le territoire. Repoussé plus tard par le général Carrero, il consentit à ouvrir des conférences pour un traité de paix, qui a été conclu, sauf ratification. (El Herald, 27 déc.)

Le dernier rapport du secrétaire d'état pour la marine des Etats-Unis, constate que les forces navales de cette puissance consistent actuellement en:

Table with 2 columns: Vaisseaux de ligne, Bâtiments de transport, etc. and their respective counts. Total: 69.

Les forces de terre de l'Union américaine, consistent aujourd'hui en 8 régiments d'infanterie, 4 régiments d'artillerie, et 2 régiments de dragons.

L'année qui vient de s'écouler a vu mourir 19 pairs d'Angleterre; le nombre des pairs actuels est de 564, savoir: 2 pairs du sang royal; 27 ducs; 37 marquis; 212 comtes; 60 vicomtes et 226 barons; depuis que sir Robert Peel est premier ministre il n'a pas été créé de nouveaux pairs.

Le doyen de la chambre des pairs est le baron Mountsford, qui sera bientôt dans sa 89e année. Après lui vient par rang d'âge l'archevêque d'York qui est dans ses 88 ans.

Il y a encore en ce moment dans les divers chantiers de la marine royale de la Grande-Bretagne, 75 navires en construction, savoir: 22 vaisseaux de ligne, 15 frégates, 25 sloups de guerre et 13 frégates à vapeur. On voit que l'armée anglaise ne se montre pas disposée à réduire la marine, malgré l'exemple que le cabinet français lui donne en ce moment.

Prix du fer en Angleterre. — On lit dans le Wethsman qu'il y a eu récemment une hausse de 10 sh. par tonneau sur le prix du fer de Galles; tandis que dans le Staffordshire, la hausse est de 11 s. cette industrie est dans une très-bonne situation et l'on parle d'une prochaine augmentation de salaire pour les ouvriers.

On vient d'écraser à la prison de Bréda un domestique de l'hôtel la ville d'Elberfeld à Amsterdam; qui s'était rendu coupable d'un vol de 900 florins dans la chambre d'un marchand berlinois; il a été arrêté à Zandert, à l'hôtel du Lion d'or, pendant qu'on relayait les chevaux de sa voiture. On a trouvé sur lui presque toute la somme volée et il a fait l'aveu le plus complet.

Les journaux de Londres font mention d'une tentative d'assassinat qui vient d'être commise sur la personne du duc de Normandie — lequel se prétend fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et héritier légitime du trône de France. Cet attentat a complètement échoué. Le duc de Normandie soutient que ce sont ses ennemis politiques qui ont voulu le faire assassiner. Quoi qu'il en soit, toujours est-il, que c'est la troisième fois que ce personnage échappe à l'arme des meurtriers.

On écrit de Bruxelles, 3 janvier: Pendant presque tout son séjour à Paris, le roi des Belges a souffert d'un refroidissement et d'un catarre. S. M. le roi a moins présidé hier le conseil des ministres.

Le roi, continuant d'être indisposé, n'a reçu que les personnes attachées à sa maison.

Divers journaux ont entrepris de publier des craintes inspirées en Allemagne par l'ignorance d'une maladie de la peste bovine. Le souverain d'Allemagne, des pertes terribles occasionnées par les épidémies de typhus contagieux du gros bétail, à différentes époques, et notamment en 1814, 1815 et 1816, a naturellement éveillé l'attention des experts. Nous donnons ci-dessous l'extrait d'une lettre de M. Imlin, vétérinaire distingué de Strasbourg, en relations habituelles avec l'Allemagne.

Strasbourg, le 28 décembre 1844.

Il est positif que le typhus règne en Pologne, en Silésie et en Bohême. Les journaux allemands en parlent depuis la fin de

l'automne, et rapportent, aujourd'hui, sur des on dit, son invasion en Autriche, en Bavière, en Prusse et en Saxe. Cependant ces on dit ne sont confirmés par aucun rapport officiel. Il y a évidemment de l'exagération dans les articles des journaux allemands. Le directeur de l'école vétérinaire de Munich (Bavière), avec lequel je suis en correspondance, ne me parle ni de typhus ni de cordon sanitaire, dans une lettre que j'ai reçue de lui au commencement de ce mois.

La Gazette de Prague, du 10 décembre, contient le premier rapport officiel sur l'épizootie qui règne en Bohême. Il résulte de ce rapport que, jusqu'au 24 novembre, le typhus avait attaqué 1,544 têtes de bétail : 75 avaient été abattues, 60 étaient encore malades et en traitement.

Aucune nouvelle authentique ne fait mention de l'invasion de cette maladie en Bavière. Le Wurtemberg et le pays de Bade n'ont encore pris aucune mesure, et dans nos départements de l'Est, nous ne sommes heureusement menacés que par les journaux. L'épizootie aphteuse et la pleuro-pneumonie ont apparu sur plusieurs points de notre département; je suis fréquemment appelé pour ces maladies.

Les journaux vétérinaires allemands sont tous du dernier trimestre et ne parlent pas encore du typhus.

M. Conin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce en France, vient d'envoyer en Allemagne M. Yvart, inspecteur-général des écoles vétérinaires, et M. Renault, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, pour étudier la marche de l'épizootie et les mesures administratives qu'il est indispensable de lui opposer.

Le typhus épizootique, écrit-on de Bruxelles aussi préoccupé les chefs des bureaux de l'agriculture, au ministère du commerce en Belgique; ces bureaux attendent avec une vive impatience le rapport qu'une commission de la société centrale d'agriculture prépare en ce moment.

D'un autre côté, M. le ministre de l'agriculture a instamment prié son collègue des affaires étrangères, il y a plusieurs jours déjà, de débattre aux ambassadeurs, aux agents diplomatiques et aux consuls résidant dans les pays envahis par la maladie, tous les renseignements sur ses développements et ses phases diverses.

On consulte les vétérinaires les plus expérimentés pour rédiger un programme sanitaire, indiquant toutes les mesures qu'il conviendra de prendre à la frontière. Ce programme sera adressé aux cultivateurs et publié dans tous les journaux.

On lit dans le Journal du Limbourg : De toutes les administrations communales de notre duché, celle de Heerlen est, sans contredit, celle qui déploie le plus d'activité dans l'intérêt de ses administrés. Naguère elle sollicitait et obtenait l'autorisation d'établir une foire aux bestiaux qui, tout d'abord, fut très-fréquentée. Aujourd'hui la même administration a conçu et réalisé l'idée d'instituer un marché hebdomadaire pour les grains et les légumes, lequel marché sera ouvert mardi 7 janvier courant, et continuera à avoir lieu tous les mardis.

On ne peut qu'applaudir aux efforts des mandataires communaux de Heerlen. L'établissement d'un marché aux grains dans cette commune, est bien propre à favoriser les intérêts de l'agriculture des environs de Heerlen, et l'on ne saurait trop engager les fermiers à fréquenter ce marché, qui deviendra important pour l'écoulement de leurs produits.

Certes, le marché aux grains de Heerlen ne peut que nuire à celui de Maestricht, mais nous ne pouvons pousser l'égoïsme jusqu'à vouloir que d'autres localités sacrifient leurs intérêts en faveur des nôtres. Ce qu'il faut voir avant tout, c'est l'intérêt de l'agriculture. Or, cette industrie, si elle envoie ses produits en bonne quantité sur le marché de Heerlen, attirera les marchands chez elle et écoulera ainsi facilement les richesses du sol limbourgeois.

Les désastres arrivés dans la Mer-Noire, par les temps affreux qui ont régné dernièrement, sont immenses et chaque jour on reçoit la nouvelle de quelque nouveau malheur.

Le brick sarde S. Giuseppe, capitaine Ant. Cassanego, ayant été abordé par un autre bâtiment, près de Sisopolis, se trouvait dans le plus grand péril, et l'équipage avait dû l'abandonner; un autre navire, dont on ne connaît pas encore le nom, avait également fait naufrage dans ces mêmes parages.

A Akili, huit bâtiments mouillés dans le port ont vu leurs chaînes brisées, et les capitaines ont dû aller les faire échouer dans les vases de Phoros, vis-à-vis Bourgaz, afin de sauver leurs équipages.

Un navire russe venant de Sévastopol, avec un chargement de bois de construction, a péri devant Akili, et l'on n'a pu sauver que quelques voiles et des cordages. En outre, chargé de sel, a sombré au même endroit, par le fait de plusieurs voiles d'eau qui s'étaient déclarées à bord.

Un cutter russe allant à Galatz a fait naufrage près de Messouria.

Enfin, on a reçu l'affligeante nouvelle que neuf bâtiments, dont on ne dit pas les noms, avaient péri du côté de Niada.

Malheureusement ces sinistres paraissent ne pas être les seuls et on parle encore de plusieurs autres qui auraient eu lieu à la même époque, et que nous ne tarderons probablement pas à connaître.

On écrit de Laruns, le 31 décembre 1844, à l'Observateur des Pyrénées :

Hier soir, quelques instans avant onze heures et demie nous avons senti une assez forte secousse de tremblement de terre. La direction fut comme toujours, parallèle à l'axe de la chaîne. Le baromètre ne fut nullement affecté, quoique le ciel ne soit pas trop serein; jamais de mémoire d'homme nous n'eûmes un hiver plus doux.

Un fait intéressant, nié jusqu'à présent par la plupart des anatomistes, l'existence des cellules dans les poumons, vient d'être constatée par M. Rochoux qui évalué le nombre de ces cellules microscopiques à 600 millions environ; il y en aurait environ 17,400 groupées autour de chaque branche terminale. Les cellules, lorsqu'elles rencontrent l'air, sont formées de filaments très-déliés. C'est dans les angles résultant de l'intersection de ces filaments que se distribuent les vaisseaux capillaires et sanguins.

Ce n'est plus par secondes, ni par secondes, c'est par centièmes et millièmes de seconde, qu'on va pouvoir mesurer le

temps. M. Baudrimont, de l'académie des sciences, offre aux personnes économes de leurs instans, un moyen très ingénieux de se rendre un compte exact de la moindre durée. Son instrument se compose d'un disque tournant sur lui-même en une seconde, et d'une détente portant un pinceau chargé d'encre et lâché de manière à venir toucher le disque; si la détente est lâchée en temps convenable, et qu'un chronomètre indique le nombre des révolutions du disque, l'impression laissée par le pinceau indiquera la fraction de seconde cherchée.

On lit dans le Journal de St-Petersbourg :

Nous nous empressons d'annoncer qu'il vient de paraître un nouvel ouvrage de M. le lieutenant-général et sénateur Mikhaïlovsky-Danilevsky, sous le titre de Relation de la première guerre de l'empereur Alexandre contre Napoléon en 1805, rédigée par ordre de S. M. l'empereur. Se conformant, pour ce travail, aux vues éclairées du Monarque, l'auteur a tracé le tableau de cette guerre avec la plus stricte impartialité et une véridité incontestable.

On écrit de Hambourg, 28 décembre :

Il paraît que Salomon Heine a fait d'importantes dispositions testamentaires. On assure qu'il a laissé à tous les établissemens de bienfaisance de notre ville, et à ses employés, environ un million de marcs. Il a légué à ces derniers 1,000 marcs pour chaque année de service, ce qui fait environ 40,000 marcs pour celui qui conduisait ses affaires. Ses trois gendres reçoivent entre eux 2,100,000 marcs, et le restant, qui pourrait bien encore excéder dix millions de marcs, est laissé à son fils pour la continuation des affaires.

La Presse, rectifiant une allégation contenue dans une généalogie de la famille de Napoléon, dit que, contrairement à ce qui a été avancé, le mariage de Lucien Bonaparte avec Alexandrine de Bleschamps, fut très-bien reconnu par l'empereur et par toute la famille Bonaparte.

Les célèbres jumeaux siamois Chang et Eng, qui se sont successivement montrés à Paris, à Londres et dans toutes les capitales de l'Europe, après avoir gagné des sommes considérables, se sont fixés dans la Caroline du Sud, et ont acquis près de Wilkes, une superbe propriété. Un journal américain annonce qu'ils ont épousé les deux leurs, les austères puritains du pays révoquaient en doute la possibilité d'une telle union, mais rien n'est plus réel. Mme Eng et Mme Chang vivent en parfaite intelligence; elles ne sont pas moins intimement liées au moral que leurs maris le sont entre eux au physique. Elles ont mis au monde chacune une jolie petite fille. Les deux cousines se ressemblent tellement, qu'on les prendrait pour des jumelles. On assure que le couple, ainsi triplé, va recommencer le cours de ses exhibitions, afin de subvenir aux dépenses qu'entraînera l'accroissement probable de la famille.

Le journal l'Algérie rapporte ainsi la présentation des chefs Arabes à la cour des Tuileries :

On nous assure qu'après avoir adressé la parole à chacun des Arabes en particulier, le roi, parlant à tous, s'est exprimé à peu près en ces termes :

Je suis heureux de vous voir réunis autour de moi, vous qui pour la plupart avez combattu sous les yeux de mes enfans. Je remercie Dieu d'avoir choisi la France entre toutes les nations, pour remplacer en Algérie les anciens dominateurs du peuple arabe. Je m'efforcerais de rendre légers les liens de la domination. Je veux que vous regardiez comme des amis que vous envoie la Providence plutôt que comme des conquérans. Je vous conserverai vos coutumes et votre religion; je réparerai vos mosquées, je rétablirai vos écoles.

Les Arabes, par l'organe de l'un d'eux, le khalifa El-Bharoubi, ont répondu en ces termes :

Puisque la conquête devait être faite, nous sommes fiers d'avoir pour maîtres les Français, d'appartenir à une nation si puissante et si généreuse. Si, avant de voir la France, nous nous sommes battus dans les rangs de son armée, que ne ferons-nous pas après avoir vu tant de grandeur, et après avoir vu l'honneur insigne de saluer le roi ! Les paroles tombées du plus haut trône de l'Europe se répandront sur nos frères de l'Algérie comme une pluie fécondante. Quant à nous, cette journée sera notre plus beau titre de noblesse; elle nous a nobilité à jamais, car Dieu bénira la postérité des hommes qui ont été bénis par la main du plus illustre de ses khalifas. Qu'il prolonge ses jours, et comble de bonheur lui et toute sa famille !

Ce fut après le dîner seulement, pendant lequel le roi servit les Arabes de sa main, que la présentation à la famille royale eut lieu. Ils furent d'abord présentés à la reine. Eux qui vénéraient la femme, que Dieu bénit dans une nombreuse et glorieuse famille, furent vivement touchés de la bonté que la reine leur témoigna. Ils la considéraient comme une sainte femme (merabta.)

Lorsqu'ils arrivèrent devant la duchesse d'Orléans, qui vint auprès d'elle le comte de Paris, toutes les personnes présentes furent émus en voyant ces bruns et mâles visages se mouvoir et baiser avec respect les petites mains de la duchesse qu'ils ont le plus aimé, en les entendant jurer de lui être fidèles, et d'élever leurs enfans dans le respect pour la France !

Nous mourrions tous de vous lui s'écrièrent-ils.

Non ! vous vivrez pour lui, répondit Mme la duchesse d'Orléans.

Il paraît, dit l'Indépendance Belge, que la paix n'est pas encore aussi bien rétablie qu'on le pensait dans le ménage ministériel. Nous croyons savoir, en effet, que la femme d'un ministre cherchait il y a trois jours, un hôtel; c'est probablement un cas dont elle voulait s'assurer.

Meyerbeer doit être à Paris vers le fin du mois de janvier, pour s'occuper de la mise en scène, sur un théâtre de Paris, du Camp en Silésie, qui, suivant toutes les probabilités, sera représenté cet hiver.

Konink. Nederd. Schouwburg.
Op Dingsdag 7 Januarij 1845 (N^o 25 in het abonnement.)
De Slaapwandelaarster.
Bijspel met zang in twee bedrijven, naar het fransch. Waar in de rol van CECILIA (de Slaapwandelaarster) door mejufvrouw NARET-KONING zal worden vervuld.
Voortgegaan door :
De Eerste Stap.
Bijspel in vier bedrijven, naar het hoogduitsch.
De aanvang ten HALF ZEVEN uren.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 4 Janvier.

	Int.	Cours 3 Janv.	Quotidien
Dette active	2 1/2	65 1/2	65 1/2
Ditto dito	3	79 1/2	79 1/2
Ditto dito	4	99	99
Ditto dito	5	100 1/2	100 1/2
Ditto des Indes	5	—	—
Pays-Bas.			
Ditto dito	4	—	99
Syndicat	4 1/2	—	100
Ditto	3 1/2	—	92 1/2
Société de Commerce	4	—	147 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	104 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	112 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	108 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108 1/2
Ditto dito 1828 & 1829	5	—	108 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	77 1/2
Ditto inscriptions 1831 & 1833	5	—	101 1/2
Emprunt de 1840	4	—	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91 1/2
Passive	5	—	7 1/2
Dettes différées à Paris	9	—	8 1/2
Russie			
Deferré	—	—	25 1/2
Ardoins	5	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	107 1/2	—
Autriche			
Ditto métalliques	5	—	111 1/2
Ditto dito	2 1/2	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
France			
Pologne			
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Brésil			
Id. id. 1843	—	—	86 1/2
Portugal			
Obligations à Londres	2 1/2	—	60 1/2

Les affaires en fonds hollandais étaient aujourd'hui de peu d'importance et les cours n'ont éprouvé presque aucune variation.

Les espagnols, avec quelques affaires en variations indéterminées, se sont soutenus.

Cours de l'argent : Prêt à garantie 3 à 3 1/2 %; prol. 3 à 3 1/2 %; es. 2 1/2 %.

Derniers pris à 5 heures : 2 1/2 % 65 1/2 à 1/2; Société de Commerce Ardoins 25 1/2.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMI
Amsterdam, dimanche 5 janvier.

Il est traité aujourd'hui quelques affaires en intégrales, ce sont les pendant pas varié.

Les Ardoins indéterminés ont de nouveau donné lieu à beaucoup d'achat et des achats considérables en ont été effectués en ce fonds.

Les portugais étaient un peu plus demandés.

Intégr. 2 1/2 p. 65 1/2 à 65; 4 p. c. 99; Chemin de fer du Rhin 104 1/2; doins 25 1/2; id. indéterm. 24 1/2; id. coup. 27 1/2; id. à Paris 9, 8 1/2; Passive 7; Portug. 60 1/2; 1/2; 1/2; 1/2.

Bourse de Paris du 3 Janvier.

	Int.	Cours 31 Dec.	987 1/2
France			
Cinq pour cent	—	—	121 05
Trois pour cent	—	—	85 25
Emprunt Ardoins	—	—	37 1/2
Espagne			
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	6 1/2
Naples			
Certificats Falconet	—	—	—
Pays-Bas			
Dettes active	2 1/2	—	—
Dettes active	5	—	—
Belgique			
Ditto	3	—	—
Banque belge	—	—	635 00
États-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 4 Janvier.

Métalliques, 5 %; — Naples, 5 %; — Ardoins, 5 %; — Dette différée ancien, 3 1/2; — Passive, 5 %; — Lots de Rome, 72 1/2; — après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2 A.

Bourse de Londres du 3 Janvier.

3 % Cons. 100 1/2; — 2 1/2 % Holl. 63 1/2; ex div. — 5 % 99, 99 1/2; — Esp. 5 % 27 1/2; — Id. 3 % 86 1/2, 87; — Portug. 59 1/2, 60 1/2; — Russes 1 1/2.

Bourse de Vienne du 30 Décembre.

Métalliques, 5 % 111 1/2; — Dito, 4 % 101; — Dito, 3 % 78 1/2; — de 1834; — Actions de la Banque 1652.

PÉRIODE D'HIVER.

Heures de départ du Chemin de fer Hollandais.

D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM	DE HALFWEG	DE HARLEN	DE VOOR-SCHOONH.	DE VOR-LEZANG.								
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 30	8 46	9 5	9 19	9 30	9 41	9 51	10 2	10 13	10 24	10 35	10 46	10 57
1 15	1 30	1 45	2 0	2 15	2 30	2 45	3 0	3 15	3 30	3 45	4 0	4 15
4 30	4 46	5 5	5 19	5 30	5 41	5 51	6 2	6 13	6 24	6 35	6 46	6 57
7 30	7 46	8 5	8 19	8 30	8 41	8 51	9 2	9 13	9 24	9 35	9 46	9 57

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOOR-SCHOONH.	DE HARLEN	DE VOR-LEZANG.									
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 15	8 34	8 49	8 56	9 6	9 19	9 29	9 47	10 2	10 13	10 24	10 35	10 46
12 45	1 13	1 13	1 13	1 40	1 40	1 40	2 8	2 8	2 8	2 8	2 8	2 8
7 15	4 34	4 47	4 54	5 4	5 17	5 26	5 44	5 44	5 44	5 44	5 44	5 44
4 15	7 46	7 46	7 46	8 2	8 15	8 24	8 32	8 32	8 32	8 32	8 32	8 32

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD.

Rotterdam; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, Hoof.